

Aix-en-Provence, le 28 septembre 2015

L'équipe d'IA-IPR STI

Aux enseignants de technologie

S/C Mesdames, Messieurs les chefs d'établissements

**Rectorat**

Bureau des inspecteurs  
d'académie  
inspecteurs  
pédagogiques  
régionaux

Gilles CERATO  
Jacques DUISIT  
Luc LAULAN  
Bruno PELISSIER

IA IPR  
De Sciences et  
Techniques Industrielles

Téléphone  
04.42.91.70.42

Fax  
04.42.91.70.13

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence  
cedex 1

**Lettre de rentrée Technologie 2015**

**1- Préambule : La refondation de l'école en marche** (loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République – loi n° 2013-595 du 08/07/2013)

A la rentrée 2015, plusieurs évolutions sont mises en œuvre, ou renforcées :

- l'enseignement moral et civique (EMC : base du parcours citoyen)
- les parcours éducatifs (parcours citoyen, Avenir, éducation artistique et culturelle)
- l'accompagnement pédagogique (pour tous les élèves)
- évolution des instances pédagogiques (conseils de classes et pédagogique)
- formation des chefs d'établissements et des enseignants
- refondation de l'école prioritaire (REP+ et REP)
- préparation de la rentrée 2016 (réforme du collège)

La technologie, comme les autres disciplines, apportera sa contribution dans la mise en œuvre de ces évolutions, au sein des établissements (pilotage des chefs d'établissements et du conseil pédagogique).

Voici les derniers textes officiels parus à la rentrée 2015 :

Circulaire de rentrée (2015) :

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html&cid\\_bo=89301](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html&cid_bo=89301)

Arrêté définissant les enseignements au collège

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=89165](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89165)

Circulaire d'organisation des enseignements au collège (rentrée 2016) :

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=90913](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90913)

## 2- Préparation à la réforme du collège pour la rentrée 2016



2/4

La réforme du collège, dont la mise en œuvre est prévue pour la rentrée 2016, s'appuie sur plusieurs axes :

- des nouveaux cycles triennaux (cycle 3 : CM1, CM2, 6<sup>ème</sup> ; cycle 4 : 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>)
- un nouveau socle commun : 5 domaines de formation (version officielle parue au BO n° 17 du 23/04/2015)
- de nouveaux programmes, basés sur le socle et les cycles : projets de programmes publiés par le CSP en date du 18/09/15 : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/09\\_-septembre/22/9/programmes\\_cycles\\_2\\_3\\_4\\_469229.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-septembre/22/9/programmes_cycles_2_3_4_469229.pdf)

L'organisation des enseignements est revue, avec :

- des enseignements communs
- des enseignements complémentaires : AP et EPI (8 thématiques)
- des enseignements de complément

L'enseignement actuel de technologie, basé sur la démarche d'investigation, la démarche de projet et le travail collaboratif en îlots, pourra offrir des modèles d'ingénierie pédagogique pour construire les nouveaux enseignements souhaités. La technologie, comme les disciplines scientifiques, est spécifiquement concernée par la réforme, avec la mise en œuvre d'un enseignement pluridisciplinaire de sciences et technologie (SPC, SVT, Technologie) en classe de 6<sup>ème</sup>, et la mise en œuvre d'EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires), où la démarche de projet interdisciplinaire sera privilégiée.

La réforme proposée permet, entre autres, de mettre en évidence la continuité de l'enseignement de la technologie depuis l'école jusqu'à l'enseignement supérieur. La technologie au collège est au cœur de ce continuum.

L'année scolaire 2015-2016 sera consacrée à la formation des enseignants et des cadres ; une construction prévisionnelle des organisations locales et des progressions pédagogiques sera organisée en équipes, au sein de chaque établissement.

Cette réflexion sera l'axe majeur des travaux du groupe ressource de technologie.

## 3- Pilotage académique des SII et de la Technologie

Compte-tenu de l'évolution des missions de chacun, une nouvelle répartition du pilotage des IA-IPR est mise en œuvre à partir de cette rentrée :

- pilotage partagé des SII et des dossiers transversaux ou nationaux par les 4 IA-IPR : Gilles CERATO, Jacques DUISIT, Luc LAULAN, Bruno PELISSIER
- pilotage académique de la technologie : B. PELISSIER
- Correspondant Académique des Sciences et Technologies (CAST) : B. PELISSIER

Sont associés à ces pilotages, plusieurs chargés de mission :

- mission Technologie : Valérie BERTY, Guy MISTRE, Roland RAJAONARIVONY, Olivier LAGAY
- mission CSTI – CAST : Olivier LAGAY, Stéphane LECOURTIER, Roland RAJAONARIVONY

Le suivi pédagogique des collèges, en technologie, est réparti selon les bassins :

- Bassins Gap - Briançon Embrun - Digne Sisteron - Aix centre - Salon de Provence - Marignane Vitrolles : Gilles CERATO
- Bassins Marseille centre - Marseille est – Allauch Aubagne La Ciotat : Jacques DUISIT



3/4

- Bassins Arles Tarascon – Istres Martigues – Marseille littoral nord : Luc LAULAN
- Bassins Avignon – Carpentras Orange – Cavaillon Apt – Manosque – Aix Pertuis (hors Aix) : Bruno PELISSIER

#### 4- Ressources académiques

- Collèges d'appui : plusieurs réunions au cours de l'année scolaire, organisées les mercredis après-midis, permettent des échanges pédagogiques entre enseignants, des présentations d'expérimentations ou de matériel didactique par l'animateur. Les enseignants volontaires peuvent prendre contact directement avec les animateurs.
- Groupe ressource : Ce groupe académique mène une réflexion pédagogique sur la pédagogie et la didactique en technologie. Cette année, les travaux seront axés principalement sur les modalités de mise en œuvre de la réforme, et particulièrement l'enseignement pluridisciplinaire de sciences et technologie en 6<sup>ème</sup>, le programme de technologie au cycle 4, et l'introduction des EPI.
- Formation des enseignants : l'ensemble des enseignants de collège bénéficiera de 8 journées de formation :
  - o 3 journées sur les axes de la réforme
  - o 2 journées disciplinaires (nouveaux programmes) : ces 2 journées dédiées à la technologie seront l'occasion de travailler sur l'articulation socle / programmes, et sur les contenus des programmes et des EPI associés
  - o 3 journées dédiées au numérique, pour lesquelles la technologie met déjà en œuvre de nombreuses pratiques pédagogiques innovantes et expérimentales

Le détail de l'organisation de ce plan de formation national, décliné dans les académies, vous sera prochainement communiqué.

- Site académique : le site est administré par David Roux (webmestre et enseignant de technologie au collège F. Mitterrand de Veynes – 05). Dans le cadre de la préparation à la réforme du collège, le site, ainsi qu'un espace numérique collaboratif Chamilo, permettront de mutualiser des ressources et d'informer l'ensemble des enseignants. Nous allons définir une stratégie de diffusion et de communication, avec le webmestre et les chargés de mission technologie.

#### 5- Le numérique

Le plan numérique national annoncé le 7 mai 2015, annonce la poursuite de la connexion en haut débit des établissements, et de nouvelles formes d'enseignements et d'apprentissage grâce au numérique. Au sein de l'académie, 15 collèges connectés sont accompagnés pour mettre en œuvre des pratiques innovantes.

Les préconisations auprès des conseils départementaux, et les financements propres des établissements visent à l'acquisition de l'équipement de :

- tablettes numériques
- machines de prototypage (imprimantes 3D)

## 6- La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)



Pilotée par le CAST (Correspondant Académique pour les Sciences et Technologies), et le DESR (Délégué pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche) pour l'enseignement supérieur et la recherche, les actions de CSTI vont permettre une association forte avec la réforme du collège, et particulièrement avec :

4/4

- la mise en œuvre de l'enseignement pluridisciplinaire de sciences et technologie (SPC, SVT, Technologie) en classe de 6<sup>ème</sup>
- la mise en œuvre d'EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires), où la démarche de projet interdisciplinaire est privilégiée

Les concours, nationaux ou académiques, et les challenges, fourniront des pistes intéressantes pour la mise en œuvre de ces nouveaux enseignements.

Les liaisons écoles-collège seront aussi exploitées, afin de mettre en œuvre, en particulier, la pédagogie au cycle 3.

Site académique CSTI :

[http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_389219/fr/accueil](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_389219/fr/accueil)

L'équipe des IA-IPR STI - Technologie